

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 30 janvier 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Boischatel, tenue le 30^e jour du mois de janvier 2023, à 20 h à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Lynne Colquhoun, Marie-Pierre Labelle et Martine Giroux et monsieur le conseiller Vincent Guillot. Sont absents messieurs les conseillers Daniel Morin et Jean-François Paradis. Le directeur général et la directrice générale adjointe et greffière-trésorière sont également présents.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt numéro 2023-1163 décrétant une dépense de 554 000 \$ et un emprunt de 554 000 \$ pour divers mandats de services professionnels
2. Autorisation de dépenses – Abri temporaire à sel
3. Autorisation de dépenses – Acquisition d'équipement audiovisuel
4. Période de questions :
 - 4.1 Membres du Conseil
 - 4.2 Public
5. Levée / Ajournement

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance spéciale convoquée conformément aux articles 152 et 157 du Code municipal.

2023-01-027

1. **Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt numéro 2023-1163 décrétant une dépense de 554 000 \$ et un emprunt de 554 000 \$ pour divers mandats de services professionnels**

Avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller Vincent Guillot qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement d'emprunt numéro 2023-1163 décrétant une dépense de 554 000 \$ et un emprunt de 554 000 \$ pour divers mandats de services professionnels. Un projet de règlement est déposé séance tenante.

2023-01-028

2. **Autorisation de dépenses – Abri temporaire à sel**

Considérant les dommages importants et la désuétude de l'abri à sel au garage municipal;

Considérant qu'il est urgent de remplacer l'abri à sel pour des raisons de sécurité;

Considérant la recommandation du directeur du service des travaux publics;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement d'autoriser l'achat d'un abri temporaire à sel pour un montant total estimé à 5 357,75, plus les taxes.

Les sommes seront prises à même l'excédent accumulé non affecté.

2023-01-029

3. Autorisation de dépenses – Acquisition d'équipement audiovisuel

Considérant la volonté du conseil de procéder à l'acquisition d'équipement audiovisuel pour divers projets;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser l'acquisition d'équipement audiovisuel pour un montant total n'excédant pas 500 \$, plus taxes.

Les sommes seront prises à même l'excédent accumulé non affecté.

4. Période de questions :

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Aucune

De la part de l'assistance :

- Aucune

La période de questions a débuté à 20 h 01 et s'est terminée à 20 h 02.

2023-01-030

5. Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20 h 02.

ASSISTANCE : 0 personne

Benoit Bouchard
Maire

Sophie Antaya
Directrice générale adjointe et
greffière-trésorière

« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».